

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 mai 2013 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, session 2014

NOR : INTA1314049A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues;

Vu le décret n° 2006-1779 du 23 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 21 février 2007 modifié par l'arrêté du 25 avril 2008, fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 18 avril 2013 autorisant, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Éric Pilloton, préfet, membre du conseil supérieur de l'administration territoriale de l'État, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer organisé au titre de l'année 2014.

Article 2

M. Alexandre Gohier Del Ré, inspecteur général de l'administration, inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur, est nommé vice-président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer organisé au titre de l'année 2014.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

- M. Serge Boulanger, administrateur civil hors classe, adjoint au préfet secrétaire général pour l'administration, préfecture de police de Paris;
- Mme Nadia Boulharouf, première conseillère, tribunal administratif de Cergy-Pontoise;
- Mme Corinne Chauvin, sous-préfète de Wissembourg-Haguenau;
- Mme Salima Eburdy, administratrice civile hors classe, chef du bureau des affaires immobilières de la police nationale, sous-direction des affaires immobilières, direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières;
- M. Christian Fogola, contrôleur général, chargé de mission à l'inspection générale de la police nationale, direction générale de la police nationale;
- M. Marc Frémont, conseiller, tribunal administratif de Cergy-Pontoise;
- Mme Sylvie Lassalle, conseillère d'administration, directrice des ressources humaines, préfecture de la zone de défense sud est;
- M. Pascal Pichard, conseiller d'administration, directeur des ressources humaines et de la modernisation, préfecture de l'Isère;
- Mme Françoise Rey-Reynier, administratrice civile hors classe, chef du bureau de la gestion du corps préfectoral et des administrateurs civils, sous-direction du corps préfectoral et des administrateurs civils, direction de la modernisation et de l'action territoriale;
- Mme Véronique Schaaf-Lenoir, sous-préfète de Châtelleraut.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Alexandre GOHIER DEL RÉ, vice-président.

Article 5

Le jury sera complété en tant que de besoin par un ou plusieurs correcteurs choisis parmi des fonctionnaires de catégorie A ayant au moins le grade d'attaché principal d'administration ou équivalent pour l'épreuve écrite d'admissibilité.

Article 6

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 mai 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint au sous-directeur
du recrutement et de la formation,*

Y. DE ROQUEFEUIL